

---

## POLITIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

---

Endeavour Mining Corporation (incluant ses filiales, ensemble désignés la « **Société** ») s'est engagée envers le développement durable et reconnaît que la viabilité à long terme de nos affaires dépend d'une bonne gérance autant au niveau de la protection de l'environnement que de la gestion efficace de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales. Nos valeurs et principes commerciaux en tant que Société sont basés sur une performance de gestion environnementale « dommage zéro ». Ils sous-tendent notre politique environnementale et représentent les lignes de conduite minimales de la Société à cet égard. Nous nous assurerons que les administrateurs, dirigeants, employés et sous-traitants soient informés de l'existence de cette politique et des responsabilités qu'elle crée.

- Nous nous conformerons à toutes les lois, réglementations et exigences environnementales en vigueur.
- Nous nous engageons à respecter les normes pertinentes de l'industrie relatives à la gestion des risques environnementaux, y compris les Normes de performance de la Société Financière Internationale (« SFI »); les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales de la SFI et de la Banque mondiale; et le Code international de gestion du cyanure pour la production, le transport et l'utilisation du cyanure dans l'extraction aurifère. Nous nous engageons à établir et maintenir des systèmes de gestion pour identifier, surveiller et contrôler les aspects environnementaux de nos activités. Le cas échéant, nous pourrions exiger des employés qu'ils suivent une formation pour s'assurer qu'ils se conforment aux meilleures pratiques de l'industrie et à toutes les lois, réglementations et exigences environnementales applicables.
- Nous nous assurerons que les ressources soient disponibles pour satisfaire à nos obligations environnementales et de réhabilitation.
- Nous nous assurerons que nos employés et sous-traitants assument leurs responsabilités en conformité avec cette Politique, les lois en la matière et les normes de l'industrie auxquelles nous adhérons.
- Nous travaillerons avec les représentants locaux dans les communautés dans lesquelles nous menons des activités afin d'informer la communauté relativement aux engagements environnementaux liés à nos activités.
- Nous effectuerons des audits pour surveiller, déterminer et évaluer l'efficacité de nos systèmes de gestion environnementale, et nous communiquerons les résultats au comité de sécurité, santé et environnement du Conseil d'administration et, le cas échéant, aux intervenants externes. Nous nous efforcerons d'accroître la transparence de notre divulgation publique annuelle sur les questions environnementales, en particulier celles qui ont trait aux systèmes de gestion des risques en place et à l'atténuation des risques environnementaux.
- Nous nous engageons envers une communication transparente et la consultation avec les parties intéressées et touchées par les aspects environnementaux de nos activités.
- Nous travaillerons de manière continue à améliorer notre performance environnementale, notamment en augmentant notre efficacité énergétique et en réduisant nos émissions et

déchets, et à promouvoir le développement durable dans les secteurs dans lesquels nous menons des activités.

- Nous reconnaissons que notre industrie est de plus en plus consciente des changements climatiques et de la nécessité de participer aux solutions visant à contrer les effets à long terme des changements climatiques, y compris, dans la mesure du possible, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous reconnaissons, en particulier, la délicate question de la gestion de l'eau et de la pénurie d'eau, et nous nous efforcerons d'améliorer constamment les systèmes de gestion de l'eau et leur efficacité, et de surveiller notre utilisation des ressources en eau dans nos zones d'exploitation.

La Société a mis en place une ligne téléphonique d'alerte afin de permettre le signalement confidentiel des violations et des risques environnementaux. Nous encourageons les personnes qui souhaitent porter plainte ou signaler des problèmes à titre confidentiel à appeler en PCV (numéro vert) au : +1 604-921-6875 ; ou à envoyer un courriel à l'adresse [endeavourmining@whistleblowersecurity.com](mailto:endeavourmining@whistleblowersecurity.com). Des boîtes de soumission anonymes sont également disponibles sur chaque site minier pour faciliter la déclaration de toute préoccupation environnementale ou tout quasi-accident.

Une copie de notre politique de dénonciation est disponible sur notre page Web à l'adresse [www.endeavourmining.com](http://www.endeavourmining.com) ou peut être obtenue auprès du Secrétaire d'entreprise.

Le Conseil d'administration de la Société examinera et évaluera cette Politique annuellement afin de déterminer son efficacité. Cette Politique sera affichée sur le site Web de la Société à l'adresse [www.endeavourmining.com/Company/CorporateGovernance](http://www.endeavourmining.com/Company/CorporateGovernance). De plus, une copie de la politique sera affichée sur les sites miniers exploités par la Société.

Plus récente approbation : 5 mars 2020

Approuvée par : Comité sur les nominations et la gouvernance de l'entreprise  
Conseil d'administration